SNP2E FO
SYNDICAT NATIONAL
EQUIPEMENT
ENVIRONNEMENT

Conseil National du SNP2E – FO
du 13 au 15 octobre à Hendaye

RÉSOLUTION DU COLLÈGE OPA

Le collège OPA mandate son secrétaire pour mener le combat permettant de faire aboutir nos revendications par tous les moyens possibles, y compris la grève. En ce sens, conformément au mandat reçu au congrès de La Londe-les-Maures, nous rappelons ici au CN l'ensemble des revendications du collège OPA :

Défense du service public et de nos missions

Le collège OPA s'inscrit pleinement dans le combat contre :

- La casse du Service public Républicain et des statuts particuliers des Agents. En ce sens, le collège OPA **condamne** cette spirale infernale qui conduit à la destruction du service public, des statuts, de nos missions, de nos métiers, de notre technicité et de notre avenir.

De même, il **dénonce :**

- la baisse des effectifs et des moyens imposés aux services du ministère et à ses Établissements Publics qui conduit à leur dysfonctionnement et à l'accroissement des RPS pour les Personnels. Il **exige** le recrutement d'OPA dans les métiers particuliers nécessaires au bon fonctionnement des services et exige l'arrêt de l'externalisation de ces métiers.
- L'attaque brutale de nos acquis en termes d'organisation du travail,
- L'assaut sur notre couverture santé (sécurité sociale, complémentaire santé prévoyance).

Le Collège OPA revendique :

- la suppression des réformes des retraites (recul de l'âge légal de départ et allongement des carrières),

- le départ à la retraite à taux plein, à 60 ans, pour tous les OPA après 37,5 années de cotisation.

Devenir statutaire, recrutement et pension

Le Collège OPA rappelle son attachement indéfectible au Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE), et à notre statut.

Le Collège OPA exige la levée du moratoire sur le recrutement d'Ouvriers d'État. Le manque de recrutement à la hauteur des besoins pénalise lourdement la gestion des Personnels, le FSPOEIE et le fonctionnement des services et établissements publics.

Il dénonce le recours à des recrutements sous contrat ou statuts précaires sur les postes vacants OPA, qui ne fait qu'accroître les dysfonctionnements dans les services, les inégalités entre Personnels et les précarités dans la société. **Il exige** le recrutement d'OPA et l'intégration des personnels contractuels sous statut, seules solutions qui

assurent le bon fonctionnement des services.

Le Collège OPA dénonce la situation inacceptable de l'impossibilité d'accès aux OPA à l'information sur leur relevé de carrière, sur info-retraite ou au FSPOEIE. **Il exige** le même niveau d'informations sur les retraites que pour l'ensemble des travailleurs, et notamment la possibilité de faire des simulations tout au long de la vie professionnelle de l'OPA.

Le Collège condamne l'absence de propositions concrètes et ambitieuses sur notre avenir statutaire et exige la garantie de nos droits et la pérennisation de nos missions .

Salaires, indemnités

Le collège exige que les OPA soient traités dignement. Le collège est toujours opposé à l'individualisation de la rémunération et s'oppose à toute mise en place sournoise de primes dites « au mérite » et qui ne seront pas déterminées par des critères vérifiables.

Il revendique :

- L'augmentation immédiate de 10 % des taux horaires, pour compenser partiellement la perte de pouvoir d'achat (plus de 33 % depuis 2000)
- L'indexation du salaire de base sur l'inflation
- La refonte et une revalorisation significative de toute la grille, la suppression du grade d'Ouvrier avec intégration dans le grade de Technicien et l'ouverture d'une perspective de carrière pour le haut de la grille
- Le déplafonnement de la prime d'ancienneté avec une évolution de 1% par an tout au long de la carrière pour compenser son allongement.
- La suppression de l'abattement de zone sur la paye, et a minima le maintien de la zone 1 pour les Antilles,
- L'instauration d'un plancher pour la prime de rendement à 15%,
- L'instauration d'un treizième mois,
- Le déplafonnement et la revalorisation de la prime de métier pour tous les OPA,
- La prise en compte de l'ensemble des primes dans l'assiette de cotisation,
- Une revalorisation conséquente des astreintes techniques dont le montant de base est gelé depuis de nombreuses années,
- La préservation de l'indemnité Outre-Mer

Gestion

Le collège revendique :

- L'augmentation du taux qui détermine l'enveloppe annuelle allouée aux promotions OPA au choix. Actuellement à 1% de la masse salariale des OPA qui composent la CCOPA, ce taux doit être porté à au moins 3% pour tenir compte du tassement des classifications dans la nouvelle grille et permettre des promotions dans le respect des règles statutaires,
- La consommation totale de l'enveloppe,
- L'organisation annuelle systématique d'essais professionnels
- Le retour de toutes les prérogatives des CCOPA
- La mise en place de formations accompagnées de moyens pour tous les OPA, notamment pour ceux affectés à de nouvelles missions, mais aussi pour faire face à l'évolution des métiers.
- Le maintien des écoles techniques du Ministère et des CVRH et la possibilité ouverte aux OPA de s'y former.

Il exige l'égalité dans le déroulement de carrière et la rémunération des OPA, quel que soit leur Service d'affectation, établissement public ou collectivité.

Il exige un dépistage immédiat et un suivi de tous les OPA actifs et retraités qui sont ou ont été exposés aux CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques) ou à d'autres produits reconnus nocifs pour la santé.

Il revendique l'extension du dispositif amiante à tous les OPA.

Il demande la reconnaissance de la pénibilité et sa traduction sur le droit à retraite.

Le Collège OPA **dénonce** les difficultés de mobilité, amplifiées par les LDG, la perte de compétence des CCOPA en matière de mobilité, et la fermeture des ZGE.

Il revendique également la possibilité d'une MADSLD à titre individuel avec droit d'option pour les OPA.

Il revendique le droit au détachement.

Le collège dénonce et s'oppose aux nouvelles modalités de calcul à la moyenne des moyennes de la carrière fictive des OPA ayant intégré les Collectivités Territoriales.

Services du ministère et Établissements Publics

Le Collège OPA exige un dispositif spécifique de maintien des rémunérations pérenne et la garantie d'une évolution de carrière, pour tous les OPA dont les services ou établissements sont ou seront restructurés ou transférés.

Il exige, notamment pour les Établissements publics et ce, quel que soit leur statut juridique, le maintien du statut et le recrutement d'OPA.

Il s'oppose à toute externalisation des missions et **exige** la pérennisation des postes d'OPA dans les DIR, les DIRM, Établissements publics et autres services de l'État.

Il exige l'application immédiate et sans restriction du décret relatif au mouvement d'aéronefs.

OPA Mis à Disposition des Collectivités Sans Limitation de Durée

(OPA MADSLD et OPA en poste au sein des SGCD)

Le Collège dénonce :

- L'abandon par l'État de la gestion de carrière des OPA MADSLD,
- Le comportement illégal et inadmissible de certains responsables de collectivités territoriales qui transgressent la loi de 2009, notamment pour les possibilités de promotions, d'application des notes de revalorisation du régime indemnitaire ou de reconnaissance d'exposition aux matières dangereuses,
- Le refus de l'application des règles de mobilité notamment pour un retour dans le Ministère,
- L'inégalité de traitement sur le régime indemnitaire en fonction des services et des dates de mise à disposition,

Il exige un déroulement de carrière pour **tous** les OPA MADSLD dont l'État doit être le garant.

Le collège revendique l'application pour **tous** les OPA d'un **cadre commun de gestion** dont la responsabilité incombe à notre ministère.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Le devenir de l'emploi public est menacé. En ce sens, **le Collège OPA mandate** son Secrétaire pour construire le combat commun qui doit être mené pour la défense du service public républicain et des missions de notre Ministère.

Conscient que l'application de la politique Fonction Publique, uniquement basée sur le dogme comptable prôné par le gouvernement, impactera les futures négociations sur l'avenir statutaire et salarial des OPA et le devenir de notre régime de retraite, le collège OPA **mandate** le Syndicat national pour organiser la riposte.

Le 05 novembre, faisons entendre notre voix contre la violence sociale.

Se mobiliser pour gagner, c'est maintenant !